

Rapport N° 39

Aménagement du carrefour entre la route de Signy et le chemin de Précossy et cheminements pour piétons et vélos

Demande d'un crédit de réalisation pour :

Travaux d'aménagement routier et de mobilité douce

CHF 763'000.- TTC

Travaux des SIN

CHF 20'000.- HT

Nyon, le 26 mai 2017

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission en charge du présent préavis s'est réunie le mardi 9 mai 2017 à 19h15, en présence de Madame Roxane Faraut Linares, Municipale en charge du Service Travaux, Environnement et Mobilité, et de Monsieur François Menthonnex, Chef de service. Elle tient à les remercier pour leurs explications concrètes et détaillées.

Cette commission était composée de Madame Doris Uldry, et de Messieurs Philippe Beuret, Claude Farine, Yves Gauthier-Jaques, Charles Peitrequin en remplacement de Stéphane Delley, Bernard Ueltschi et Olivier Monge (président et rapporteur). Jonas Donnet était excusé.

Présentation de la Municipalité

Le projet n'est pas nouveau, c'est une évolution de celui présenté lors de la précédente législature en juin 2015 avec un 1^{er} préavis (N°226). Il fut retiré après deux séances de commission. Le présent préavis tient compte des enseignements et remarques formulés à l'époque.

Aujourd'hui nous sommes à une année de l'ouverture de l'établissement scolaire et sportif du Cossy à la rentrée 2018.

Il s'agit d'offrir des parcours piéton et vélo sécurisés est-ouest au nord de la Ville, dans cette zone en fort développement et scindé en deux par la route de Signy.

Cependant ces cheminements facilités entre les quartiers de Petite Prairie et des Fontaines par voie de mobilité douce ne peuvent se faire en une fois. En effet, des mesures seront également prises dans le cadre du projet d'agglomération qui traite de la requalification de la route de Signy. Mais le traitement futur de celle-ci préservera la quasi intégralité de l'aménagement proposé ici.

Ce projet est déclenché par la Municipalité en lien avec le quartier « En Gravette » en point de mire pour lequel des ateliers sur le devenir de la parcelle Migros sont organisés. Cela va impacter ce qui sera mis en place et repris avec la finalisation de la parcelle Gravette, qui ne sera pas développée avant 2030, soit dans un horizon à 15 ans, mais qui devrait évoluer et se concrétiser à travers le PQ Gravette, qui sera finalisé en 2021.

La présente mesure est nécessaire, indispensable aujourd'hui, pour traiter les interconnexions entre les quartiers. L'infrastructure servira donc un bon nombre d'années avant d'être englobée dans le futur aménagement final.

Points de discussion

La question d'un passage en souterrain au niveau de chemin d'Eysins-Précossy a-t-elle été étudiée ? Non, en raison de son coût bien plus élevé que l'aménagement proposé ici. De plus la requalification de la route de Signy ira de pair avec la volonté d'apaiser le trafic en termes de vitesse et de laisser plus de place au mode de mobilité douce.

D'ailleurs une démarche participative avec les citoyens (ateliers et promenades) a conclu à une demande nette de modérer la vitesse et le trafic.

Quid de la liaison Précossy – quartier du Reposoir ? Elle est proposée dans le préavis N° 48 concernant « l'aménagement du cheminement entre le parc du Cossy (anciennement Reposoir) et le chemin de Bourgogne » déposé au Conseil communal le 22 mai.

Détail pratique au niveau des passages piétons : y a-t-il un système de barrière ou autre pour éviter que les vélos tout comme les piétons franchissent la route sans regarder, absorbés par leur smartphone ?

À hauteur de Petite-Prairie, il en va en fait de la responsabilité individuelle. Une traversée vélos a été introduite, parallèlement au passage piétons. Elle est tolérée par le canton, mais pas encore traitée par la LCR. Par exemple sur Fribourg, les vélos ont un signal comme les piétons pour traverser. Une démarche auprès de la Direction Générale de la Mobilité est menée pour montrer comment un vélo peut traverser le long d'un passage piéton sans descendre du vélo.

Par rapport au préavis et rapport 226 concernant la traversée Eysins/ Précossy, la différence réside dans le fait que la piste cyclable ne se rabat plus. Il y a l'apparition d'un feu de signalisation dont la régulation reste à définir avec un fonctionnement à optimiser.

En fonction de la charge de trafic, de l'usage piéton et vélo, on détermine des phases pour les différents usagers afin de garder une fluidité de toutes les branches.

Le nœud piétons / vélos est important et un séquençage est nécessaire pour éviter les accidents. Cependant aux heures de pointe automobile sur la route de Signy, la fluidité ne serait pas forcément impactée par les demandes vélos et les demandes piétons.

Dans le projet aujourd'hui, au contraire de l'époque, il y aura 2 points de passages, un pour vélo et un pour piéton au lieu d'un seul pour piétons+vélos.

De plus en comparaison avec le préavis 226, il y a moins de terrassement et de démolition. On essaie de préserver un maximum d'aménagements qui pourront servir dans le cadre du projet d'agglomération 2 (environ CHF 100'000.- économisés pour le même projet en 1 an et demi).

Il reste une demande de levée d'opposition pour la partie Joran - Terre-Bonne.

Le tracé rectiligne prévu derrière la Migros est séduisant car il pourra être prolongé en direction de Terre-Bonne, région où une piste cyclable est en préparation (liaison Terre-Bonne – Gravette). La mixité piéton-vélo pouvant être problématique sur la route le long de la Migros, il faudra apprendre aux vélos et piétons à cohabiter. Suivant l'usage réel, cette portion pourrait être affectée seulement à la mobilité vélo. A voir.

En fait le cheminement existera jusqu'au développement de la parcelle Migros. Ensuite, emprises et surfaces nécessaires (marquages) seront optimisées le long de la route de la Gravette. Un projet définitif sera construit le moment venu.

Enfin, sur la partie Précossy-Petite-Prairie, devant la piscine, il est prévu que les piétons soient séparés de la piste cyclable par une bande herbeuse.

Précisions à propos de la jonction du chemin de Précossy / route de Signy

Un questionnement est intervenu à propos de la régulation destinée aux vélos qui arrivent côté Genève de la route de Signy et qui veulent traverser en direction du chemin de Précossy. La commission s'est demandé si une autre traversée pourrait être envisagée à côté de la traversée piétons, si cette régulation était pertinente, en rapport avec celle qui pourrait être envisagée à la hauteur de la traversée piétonne. La Municipalité a apporté la réponse suivante :

En préambule, il faut préciser que le carrefour sera intelligent, il sera équipé de systèmes de détection des véhicules et de boutons poussoirs pour les piétons et les cycles, ceci permettra d'optimiser la capacité du carrefour en "sautant" une phase en l'absence de demande (voitures, cycles ou piétons) ou encore en adaptant les temps de vert des voitures en fonction du volume de trafic.

Concernant la traversée des cycles, elle péjorera effectivement légèrement le fonctionnement du carrefour, néanmoins en privilégiant la fluidité du trafic sur l'axe routier de Signy. Cependant, elle sera donnée uniquement sur demande comme expliqué précédemment tout en tenant compte des demandes de la traversée piétonne.

Dans ce carrefour qui sera fréquenté par de nombreux piétons à l'heure de pointe, nous avons renoncé à faire traverser les cycles avec les piétons sur un seul passage pour des raisons de confort et sécurité. Dans ce cas, il nous paraît important de séparer les flux de piétons de ceux des cycles, la zone entre les deux traversées piétonnes étant la plus problématique.

Il n'est pas possible non plus de faire traverser les cycles à côté du passage piétons sans remonter sur le trottoir pour entrer sur le chemin de Précossy; en effet, ils seront, dans cette phase, en conflit avec les véhicules automobiles entrant sur le chemin de Précossy, en provenance du giratoire Gravette.

La seule solution, pour éviter de péjorer le fonctionnement du carrefour, serait d'utiliser des sas vélos en lieu et place des tourner-à-gauche indirects. Cependant, compte tenu de la proximité de l'école, une variante avec sécurisation maximale a été choisie avec comme corollaire un léger impact sur le fonctionnement du carrefour.

Certains membres de la commission s'interrogent tout de même à propos de cette conception d'aménagement et craignent un risque de blocage accru de la circulation automobile par rapport à la situation actuelle et redoutent une nouvelle « affaire feux rouges ».

Conclusion

Cette première partie des cheminements de mobilité douce et d'aménagement des traversées de la route de Signy et du carrefour régulé route de Signy / chemin de Précossy, répond à un réel besoin de liaison sécurisée est-ouest de part et d'autre de cette route de Signy. L'accès au complexe scolaire et sportif du Cossy ainsi qu'au quartier du Reposoir (en mobilité douce) s'en trouve grandement facilité et sécurisé. Ce point est indispensable vu les flux d'enfants engendrés à l'ouverture de l'établissement.

Le réseau de mobilité douce se développe au nord de la Ville de Nyon, conformément au concept de mobilité urbaine, et ceci pour CHF 100'000.- de moins par rapport au précédent projet pour des traversées est-ouest indispensables.

La continuité de l'axe depuis Terre-Bonne est prévue dans une planification future selon un déroulé logique du tronçon en plusieurs étapes.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 39/2017 concernant le financement des travaux d'aménagement routiers et de mobilité douce pour les traversées de la route de Signy et des cheminements pour piétons et vélos dans le secteur Reposoir / Petite Prairie / En Gravette,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 763'000.- TTC à la Municipalité pour financer les travaux nécessaires à la réalisation des aménagements routiers et de mobilité douce pour les traversées de la route de Signy et des cheminements pour piétons et vélos dans le secteur Reposoir / Petite Prairie / En Gravette ;
2. que le montant de CHF 763'000.- TTC pour les infrastructures routières sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
3. d'accorder un crédit de CHF 20'000.- HT à la Municipalité pour financer les travaux de déplacement de l'éclairage public. Ce montant sera porté au compte N° 9144.33 - *Eclairage public*, et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépense amortissable en 20 ans.

La Commission :

Madame ULDRY Doris
Messieurs BEURET Philippe
 DONNET Jonas
 FARINE Claude
 GAUTHIER-JAQUES Yves
 MONGE Olivier (président-rapporteur)
 PEITREQUIN Charles
 UELTSCI Bernard